

# Le point de vue des élus

## Les BU rendent-elles un service satisfaisant aux usagers ?

### Les BU

Les BU ont été créées en 1855 par arrêté ministériel et placées sous l'autorité du recteur. Il existait une bibliothèque centrale par faculté.

Dès 1873, les étudiants paient des droits de bibliothèque dans leurs droits d'inscription à l'université, et dès 1879, les BU sont déjà appelées « service commun ».

D'autres décrets régissent leur fonctionnement, en particulier celui de 1962 instituant le libre accès aux documents ainsi que l'organisation des collections et du public en niveaux d'étude.

Aujourd'hui, les BU sont régies par le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 qui, pour simplifier, crée les Services communs de documentation et Services inter-universitaires communs de documentation. Un service commun de documentation rassemble au sein d'une université les BU, les bibliothèques intégrées ainsi que les bibliothèques associées.

### Les points positifs

- Un service commun cohérent et unifié pour l'université.
- Un personnel bien formé et de grande qualité aux compétences reconnues, appartenant à un corps intermédiaire entre les personnels LATOS et enseignants-chercheurs.

■ Des moyens financiers en augmentation :

- droits de bibliothèque des étudiants aujourd'hui à 148 F par étudiant,
- dotation globale de fonctionnement aussi en augmentation<sup>1</sup>,
- contrat quadriennal Université/État (environ + 25 % par an du budget acquisition) favorisant une logique de projets et d'objectifs,
- aides complémentaires de l'université pour la documentation recherche ou la documentation électronique, aide aussi en personnel ITARF, administratif ou de surveillance.

Les bibliothèques universitaires ont cependant pâti, comme l'université, de moyens souvent insuffisants en raison de l'augmentation démographique des étudiants et de la nécessité de leur modernisation.

### Les malaises actuels

Comme pour les autres services de l'université, les moyens en personnels n'ont pas suivi l'évolution des effectifs étudiants. Les moyens budgétaires res-

1. subvention annuelle variant de 67,66 FF / étudiant pour un étudiant de 1<sup>er</sup> cycle en Sciences humaines à 216,51 FF / étudiant pour un étudiant de 3<sup>ème</sup> cycle en Sciences exactes et appliquées.

tent insuffisants pour les acquisitions face à l'explosion des coûts documentaires, en particulier pour les revues et bases de données scientifiques (+ 84 % d'augmentation des revues étrangères de médecine de 1995 à 1999).

Enfin, l'évolution technologique entraîne une mutation profonde des modes de travail, d'accès à l'information et de diffusion des savoirs. Des virages sont à prendre avec une administration universitaire mais aussi des enseignants chercheurs insuffisamment réactifs.

**La question est :** le service public des bibliothèques de l'université est-il rendu et les BU rendent-elles un service satisfaisant aux usagers ?

Les réponses sont à nuancer.

**OUI**, eu égard aux moyens nouveaux, et par rapport à leur histoire récente (misère des BU jusqu'en 85), les BU présentent globalement un bon bilan :

- 55 heures d'ouverture hebdomadaire, contre 20 à 30 heures d'ouverture hebdomadaire pour les bibliothèques municipales,
- 17 millions de prêts/an,
- 1 244 511 inscrits (86 % des étudiants, mais seulement 5 % des enseignants chercheurs) avec environ 274 F/an/étudiant de dépenses documentaires, ce qui reste insuffisant.

**NON**, au regard des comparaisons européennes :

– collections en nombre insuffisant pour les étudiants, désabonnements massifs suite à l'augmentation du prix des revues scientifiques,

– surfaces et places assises pour les étudiants toujours insuffisantes alors que la fréquentation des bibliothèques est en augmentation (15,6 étudiant/place assise).

**Un service public à améliorer** sur les points suivants par :

■ Une meilleure concertation avec les enseignants-chercheurs : renforcer le rôle des conseils de la documentation et des commissions de spécialité prévues par le décret de 85, en particulier pour la politique documentaire, et là, il faut noter un certain désintérêt des enseignants chercheurs.

■ Une meilleure concertation avec les étudiants aussi, en particulier sur la question de l'augmentation des horaires d'ouverture (le soir et le

samedi) et ouverture de salles de travail. Effort d'ouverture accompagné par le ministère qui crée des postes de personnel de bibliothèque.

■ Modernisation de la documentation. Il faut que l'université aide, en particulier pour la documentation électronique, mais aussi pour les réseaux informatiques, et le montage d'autres projets.

Espoir d'un meilleur service avec la documentation électronique et les services déportés aux enseignants chercheurs : accès à 1 530 revues en ligne plein texte des micros de l'université et de chez soi pour Montpellier, projet E-Bioscience dont Montpellier sera un partenaire et qui permettra de mettre en ligne à haut débit (100MB) 600 000 articles dans le domaine des Sciences de la vie et de la santé en texte plein (500 000 accès/jour).

Intérêt aussi de la numérisation pour la diffusion de la culture scientifique et technique, ainsi les cédéroms qui valorisent le patrimoine de Montpellier comme « Cantor et Musicus », CD multimédia sur la musique dans les manuscrits de l'École de médecine de Montpellier.

Pour conclure, l'amélioration du service public des bibliothèques de l'université passe par la formation des étudiants, des enseignants chercheurs et des personnels de bibliothèque aux TICE, par une meilleure prise en compte de la fonction documentation au sein de l'université, pour la pédagogie comme pour la recherche – là, les efforts sont à accomplir des 2 côtés – ainsi que par une meilleure collaboration entre les universités et tous les autres organismes d'enseignement supérieur et de recherche. 